

QUESTIONS ET RÉPONSES SÉANCE ORDINAIRE 8 JUIN 2020

Questions provenant de monsieur Jean Gaudreault :

1. Est-ce que l'offre d'achat de 90 000 \$ pour un lot évalué à 100 \$ à Vermont a été concrétisée?

La Municipalité est toujours en attente d'une contre-proposition de la part des représentants de la Coopérative. À noter qu'il ne faut pas se baser sur la valeur inscrite au rôle d'évaluation, car elle ne reflète pas la juste valeur marchande déterminée par un évaluateur agréé.

2. Qu'advient-il de l'enquête de la Sûreté du Québec sur le déversement d'huile?

L'enquête effectuée par la Sûreté du Québec n'a malheureusement pas permis de déterminer hors de tout doute l'identité du contrevenant. Aucune personne n'était présente sur les lieux lors de l'évènement pour identifier le contrevenant.

3. Y a-t-il un devis complété pour la municipalisation de rues au secteur Leclerc?

Pour le moment, aucun devis n'est complété. La Municipalité possède seulement une étude de faisabilité pour déterminer les coûts potentiels pour la réalisation de la mise aux normes municipales des chemins. Ces informations seront communiquées lors de la consultation publique qui aura lieu dès que le gouvernement du Québec et la Direction de la santé publique nous le permettront.

4. Quelles sont les dépenses qui composent la dette à long terme ?

La dette à long terme comprend les obligations, les billets ou les autres formes d'emprunt dont le remboursement s'échelonne sur plus d'un exercice financier et dont l'échéance est fixée à des dates précises. En d'autres mots, la dette à long terme correspond au total des emprunts effectués que la Municipalité doit rembourser.

5. À quelle conclusion les élus municipaux parviennent-ils sur l'audit de la commission municipale portant sur le service d'urbanisme et sa piètre performance?

Commentaires du maire: Monsieur Gaudreau, la Municipalité, et plus spécifiquement le Service de l'urbanisme, est encore à étudier ledit rapport et plusieurs questions vont être formulées auprès de la Commission municipale du Québec. Ces questions viseront entre autres à vérifier si toutes les interprétations incluses dans ledit rapport sont émises à partir de tous les éléments d'information disponibles au moment de l'audit. Comme vous le voyez, l'interprétation du rapport est une opération plus complexe qu'une simple lecture en diagonale faite avec des lunettes artisanes.

Aussi, les correctifs à instaurer pour donner suite à l'audit demandent une démarche sérieuse, car nous entendons bien sûr apporter certains correctifs.

Ce qui m'amène à me demander comment ce peut-il que vous puissiez parler de "piètre performance" alors que le rapport ne fait mention que de 9 points à améliorer? L'exercice des émissions de permis comporte des centaines d'aspects techniques et règlementaires.

6. Concernant le point 9.1, quelle est la correction apportée au règlement numéro 19-852 ?

Une coquille s'est glissée lors de la rédaction. À l'article 3.2.1, il était inscrit « géotechnique », alors qu'il aurait dû être inscrit « géotechnique ».

7. Concernant le point 11.1, pourquoi présenter un avis de motion (LO-2003) décrétant un emprunt de 1 802 000 \$ alors que sur le projet de règlement on gonfle le montant à 2 384 000 \$? Est-ce qu'en changeant le titre du projet, cela est une façon de mieux faire accepter celui-ci ? Où sont passées les subventions?

Commentaires du maire : Monsieur Gaudreau, le titre n'a rien à voir avec un coup de marketing. Ce titre reflète au contraire la réalité comptable entourant le projet : Sur un projet de 2 384 000\$, le Conseil ne désire pas dépasser un taux d'endettement de plus de 75%. Ce qui représente 1,8 M\$.

La somme résiduelle du projet est de 582 000\$. Pour ce montant, nous pouvons tout aussi bien affecter une partie de la taxe d'accise sur l'essence, des surplus non affectés (qui je vous le rappelle s'élève à 2,7M\$), une partie en subvention ou une combinaison des trois.

Pour ce qui est des subventions, Monsieur Gaudreau, il semble que je doive vous rappeler que je suis allé chercher une subvention de 300 000\$ pour le Mont-Wright et, pour votre gouverne, sachez que je n'ai pas perdu la main. Je suis donc en mesure de recommencer pour notre projet communautaire. Mais pour ça, il faut un projet tangible, déposé et adopté. Ça prend un projet et un peu de courage.

Questions provenant de madame Louise Marcoux :

8. Sur le site du Ministère des Affaires municipales, il est possible de se référer à une foire aux questions pour les municipalités dans le contexte de la COVID-19. Dans la rubrique *Fonctionnement des municipalités*, un questionnaire est adressé quant à la tenue des séances du conseil sans la présence du public qui risque de porter atteinte à la transparence envers les citoyens. Il s'agit, comme stipulé, d'une mesure exceptionnelle dont l'application sera temporaire pour permettre au conseil municipal de continuer de prendre les décisions nécessaires au fonctionnement de la municipalité, sans compromettre la santé des élus ni des citoyens. Les municipalités sont d'ailleurs fortement encouragées à inclure, pour toute séance du conseil, une période au cours de laquelle toute personne peut poser des questions aux élus municipaux. En suivi de la séance du 11 mai, il a été justifié que pour des raisons techniques, la Municipalité va continuer pour le moment de prendre les questions en différé. Il existe des mécanismes pourtant simples et sans coût à mettre en place pour avoir une communication bilatérale. Le ministère recommande également le recours aux médias sociaux pour favoriser les échanges entre les élus et les citoyens. Pourquoi la municipalité ne privilégie pas les questions en direct aux séances plutôt que des questions en différé?

Commentaires du maire : La Municipalité a déjà songé aux interventions en direct. Toutefois, étant donné le décret ministériel qui porte sur la tenue des séances à huis clos, la Municipalité a l'obligation d'enregistrer les séances. Ce faisant, en raison de limitations techniques, la durée des séances doit idéalement se limiter à une heure. L'enregistrement devant être récupéré sur un serveur distant, les délais de mise en ligne seraient énormes si nous dépassions cette durée.

Aussi, contrairement au conseil précédent, ce conseil-ci ne limite ni la durée ni l'ordre des interventions. En conséquence, nous ne pouvons présumer de la durée des séances si nous avons opté pour les interventions en temps réel.

Finalement, le conseil a estimé que de faire usage des médias sociaux pour acheminer les questions était peu démocratique, car plusieurs de nos citoyens n'ont pas de comptes sur de telles plateformes tandis que la majorité possède une adresse courriel ou connaissent quelqu'un qui en utilise une.

9. Le 21 mai dernier, la Commission municipale du Québec rendait public un rapport d'audit de performance portant sur la gestion des permis et des certificats. Conformément à la Loi sur la Commission municipale, le rapport en question a été adressé aux municipalités auditées concernées, dont la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Comme indiqué au rapport, celui-ci doit être déposé à la première séance du conseil qui suit sa réception par la municipalité. Pour quelle raison le rapport n'a pas fait l'objet d'un dépôt à la dernière séance?

Commentaires du maire : Le rapport a été déposé officiellement à la Municipalité le 9 juin 2020, soit au lendemain de la séance. Le rapport sera déposé lors de la prochaine séance, soit le 6 juillet 2020.

Question provenant de monsieur Frédérick Paquet-Roy :

- 10. Concernant le point 11.1, serait-il possible d'obtenir plus d'information sur le projet, par exemple obtenir une copie du devis concernant le contrat, les soumissions, connaître les coûts d'entretien, d'opération?**

Lors de la séance du 8 juin 2020, le maire a procédé au dépôt d'un projet de règlement d'emprunt qui sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'annexe A présentée dans le règlement d'emprunt est un estimé des coûts du projet qui a été réalisé par la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Le processus d'adjudication de contrat dans le cadre de ce dossier n'a pas encore débuté. Un devis sera réalisé et un appel d'offres sera affiché sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) conformément à la Loi d'ici les prochains mois.